



PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST - SGARE

**Préfecture du Bas-Rhin à Strasbourg
5 place de la République
67000 STRASBOURG**

Ascenseur Personnels
Équipement n° FHO28



Etude Technique Datation

Rapport n° 2024-023-070/270021-1

Commande n° – 2024-023-070

Date d'édition du rapport – 29/06/2024

Prestataire de maintenance : OTIS STRASBOURG



Pandora
Ascenseur

Vos rapports sont consultable sur: www.pandora-ascenseur.acceo.eu

Contact

ACCÉO Strasbourg

13 rue Marguerite PEREY
67720 HOERDT
03 88 06 09 46

Rejoignez-nous sur www.acceo.eu, créez votre espace membre et accédez à tous nos contenus pédagogiques

Sommaire

I-	DEFINITION DE LA MISSION	5
▶	Objectifs de la mission	5
▶	Normes et Règlementations applicables.....	5
▶	Documents à disposition.....	6
▶	Audit technique de l'installation	6
▶	Risque Amiante	6
II-	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'INSTALLATION.....	7
▶	Informations générales	7
▶	Caractéristiques techniques principales.....	7
▶	Caractéristiques techniques détaillées	9
III-	DATE D'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS.....	12
IV-	PHOTOGRAPHIES DE L'INSTALLATION	13
V-	DIAGNOSTIC MAINTENANCE DE L'INSTALLATION	15
▶	Légende des tableaux.....	15
▶	Symboles et couleurs utilisées.....	15
▶	Relevé Maintenance	15
▶	Relevé des observations d'état et de fonctionnement	19
VI-	CONFORMITE DE L'INSTALLATION	20
▶	Légende des tableaux.....	20
▶	Symboles et couleurs utilisées.....	20
▶	Relevé des observations réglementaires	21
▶	Conformité de la loi SAE (Sécurité des Ascenseurs Existants)	24
VII-	SYNTHESES	25
▶	Synthèse des observations de Maintenance.....	25
▶	Synthèse des Travaux.....	25
▶	Travaux réglementaires	25
▶	Travaux complémentaires	26
▶	Travaux annexes.....	28
▶	Variante : Hypothèse de remplacement complet de l'appareil.....	29
▶	Synthèse Financière	30
VIII-	ETUDE DE SECURITE SPECIFIQUE	31
▶	Objectif de l'étude de sécurité.....	31
▶	Précédente étude de sécurité.....	31
▶	Risques potentiels	31
▶	Récapitulatif des risques.....	31

I- Définition de la mission

► Objectifs de la mission

L'Etude Technique ACCEO ASCENSEUR dresse un état complet de l'ascenseur. Elle établit un diagnostic de la maintenance, analyse la conformité de l'installation et précise les travaux à réaliser.

La synthèse de l'Etude Technique livre une estimation chiffrée de chaque tranche de travaux, qu'elle soit d'ordre réglementaire, liée à la fiabilité, ou à l'esthétique de l'installation. La liste des observations maintenance à faire réaliser par le prestataire dans le cadre de son contrat est également fournie.

A partir de cet état exhaustif de l'existant et si la nécessité de travaux est constatée, un cahier des charges pourra être réalisé afin de procéder à une consultation travaux auprès de plusieurs prestataires ascensoristes.

► Normes et Règlementations applicables

Les principales normes et réglementations applicables aux installations d'ascenseurs sont rappelées ci-après:

Les Normes :

- **Norme NF P 82-201**(éditions 1947, 51, 57, 59, 65, 74 et 79)
Ascenseurs et monte-charge électriques ou commandés électro-mécaniquement - Règles générales de construction.
- **Norme EN 81-1** (homologuée NF P 82 210, éditions 1980, 86, 98, 2005, 06 et 10)
Partie 1: Ascenseurs et monte-charge électriques- Règles de sécurité pour la construction et l'installation.
- **Normes EN 81-20 et EN 81-50** (éditions 2014, 2018 et 2020)
Partie 1: Ascenseurs et ascenseurs de charge - Règles de sécurité pour la construction et l'installation.
- **Norme EN 81-21** (éditions 2009, 2012, 2018 et 2022)
Règle de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs et ascenseurs de charge neufs dans les bâtiments existants.
- **Normes NF P 82-230** (Juin 2021)
Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs élévateurs – Ascenseurs et ascenseurs de charge - Dispositions applicables dans le cadre de transformations importantes ou de travaux d'amélioration.
- **Norme EN 81-70** (éditions 2003, 2005, 2018, 2021 et 2022)
Accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap.
- **Norme EN 81-28** (éditions 2003, 2018 et 2022)
Téléalarme pour ascenseurs et ascenseurs de charge.
- **Norme NF EN 81-80** édition Janvier 2004 - indice de classement P 82-615
Règles de sécurité pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs et des ascenseurs de charge existants.
- **Norme NF 82-207** (novembre 2018)
Ascenseurs, dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs-pompiers.
- **Normes applicables aux ascenseurs et ascenseurs de charge hydrauliques (EN 81-20 et 81-50, EN 81-2, NF P 82 210, NF P 82 230)**

La Règlementation :

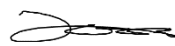
- **Décret n° 2004- 964 du 9 septembre 2004** modifié relatif aux travaux de sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction de l'habitation - Application de la loi 2003 - 590 du 2 juillet 2003.
- **Arrêté du 18 novembre 2004** modifié relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs.
- **Décret n° 92-535 du 16 juin 1992** : Mise en conformité des ascenseurs et monte-charge dépourvus de porte de cabine.
- **Décret n° 2008-1325 du 15 Décembre 2008** : Sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail et sécurité des travailleurs intervenants sur ces équipements.

- **NF P 82-751** remplaçant le DTU 75.1 : Principe d'établissement du programme d'ascenseurs dans les bâtiments à usage d'habitation.
- **Les recommandations de la CRAMIF.**
- **Arrêté du 25 Juin 1980 modifié** : Règlement de sécurité des établissements recevant du public.
- **Arrêté du 30 Décembre 2011 modifié** portant règlement de sécurité des immeubles de grande hauteur.
- **Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006** relatif à l'accessibilité des ERP et des bâtiments d'habitation.
- **Arrêté du 24 décembre 2015 modifié** relatif à l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs.
- **Arrêté du 08 décembre 2014 modifié** relatif à l'accessibilité des établissements existants recevant du public.

► Documents à disposition

Etude de sécurité	Oui
Schéma électrique de l'équipement	Oui
Carnet d'entretien de l'équipement	Non

► Audit technique de l'installation

Réalisé par	Date	Visa
Bruno LEMERCIER	25/06/2024	

► Risque Amiante

Nous vous rappelons que la législation concernant la prévention des risques liés à l'amiante concerne tous les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er Juillet 1997.

En vertu des dispositions de l'article R4412-97 du Code du travail, il appartient au donneur d'ordre de joindre les dossiers techniques prévus aux articles R1334-29-4 à R 1334-29-6 du code de la santé publique.

Ces dossiers techniques comprennent :

1. Le Dossier Technique Amiante intégrant les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante et toutes informations et prescriptions liées.
2. Le rapport du repérage des matériaux et produits de la liste C en cas de travaux dans le bâtiment, réalisé à la demande du propriétaire (repérage limité au périmètre des travaux).

L'article 113 de la loi no 2016-1088 du 8 août 2016 « relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels » ajoute l'article L4754-1 au code du travail et annonce : « Le fait pour le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire de ne pas se conformer aux obligations prévues à l'article L. 4412-2 et aux dispositions réglementaires prises pour son application est passible d'une amende maximale de 9 000 €. »

Le dossier Technique Amiante et le repérage avant travaux doivent être réalisés par un organisme agréé. Les rapports devront être communiqués, avant travaux, aux entreprises intervenantes.

II- Caractéristiques techniques de l'installation

Cette section du rapport liste l'ensemble des caractéristiques techniques de l'ascenseur. Elle permet de constituer une véritable carte d'identité de l'appareil.

► Informations générales

Équipement Assujetti ou assimilé au marquage CE :	Oui
N° de marquage :	CE0746
N° équipement	FHO28
Type d'équipement	Ascenseur
Type de bâtiment	Préfecture
Etablissement Recevant du Public (ERP)	Oui
Type ERP	L W
Catégorie de l'ERP	2ème Catégorie
Immeuble de Grande Hauteur (IGH)	Non
Etablissement Recevant des Travailleurs (ERT)	Oui
Marque d'origine	ORONA
Date de l'installation	2005
Équipement rénové	Non

► Caractéristiques techniques principales

Charge nominale	1000 Kg
Mode d'entraînement	Electrique
Vitesse nominale	1 m/s
Nombre de niveaux	7
Type de manœuvre	Collective descente
Position de la machinerie	Haute à l'aplomb
Type de gaine	Maçonnée
Contrôle de vitesse	Variation de fréquence
Type de gestion	Simplex
Type de groupe de traction	Réduction
Nombre de faces de service	2
Type de porte cabine face principale	Automatique Ouverture Latérale
Type de porte cabine 2° faces de service	Automatique Ouverture Latérale
Type de porte palière face principale	Automatique Ouverture Latérale
Type de porte palière 2° faces de service	Battante sans regard vitré
Pilotage anti-dérive	Sans objet

► Caractéristiques techniques détaillées

MACHINERIE

Moyen d'accès à la machinerie	De plain-pied
Type d'accès à la machinerie	Par combles
Type de parachute cabine	Prise amortie
Vitesse de prise cabine	1.39 m/s
Type de parachute contrepoids	Sans Parachute
Vitesse de prise contrepoids	Sans objet
Position du groupe de traction	Sur chassis métallique
Marque du groupe de traction	MONTANARI
Puissance du groupe de traction	11 kW
Vitesse moteur en grande vitesse	1440 tr/min
Vitesse moteur en petite vitesse	Sans objet
Réduction du groupe de traction	Non renseigné
Diamètre de la poulie de traction	600 mm
Type de traction - Appareil électrique	Par câbles acier
Nombre câbles de traction	4
Diamètre des câbles de traction	10 mm
Type de suspension	Appareil mouflé (4/1)
Marque de l'armoire de manœuvre	ORONA
Technologie de l'armoire de manœuvre	Electronique
Tension du réseau	Triphasé 400V + Neutre
Monophasé séparé	Non
Présence terre réseau	Oui
Date du dernier essai de parachute	Inconnue
Visites de maintenance sur les 6 derniers mois	Inconnu
Présence d'ancrage de manutention	Présent à estampiller

CUVETTE

Profondeur	1605 mm
Type d'amortisseur sous cabine	A accumulation d'énergie
Type d'amortisseur sous contrepoids	A accumulation d'énergie
Type de compensation	Sans Compensation

GAINE

Course de l'appareil	19 m
Profondeur	1728 mm
Largeur	2661 mm
Hauteur sous dalle	3588 mm
Type de gaine	Maçonnerie
Type de guides cabine	T
Type de guides contrepoids	T
Type de survitesse montée	Parachute cabine à prise montée/descente
Type de séparation grillagée en gaine	Sans objet
Présence porte, portillons ou trappe d'accès en gaine	Non
Nombre de porte, portillons ou trappe d'accès en gaine	Sans objet
Présence porte accès en cuvette	Non
Présence dispositif réserves réduites	Non

CABINE

Profondeur	1250 mm
Largeur	1689 mm
Hauteur	2412 mm
Surface	2,1 m ²
Structure cabine	Métallique
Type d'habillage	Inox
Type de revêtement de sol	Linoléum
Façades intérieures	Inox
Nombre de boîtes à boutons	1
Désignation des niveaux	-2, -1, E, 0, 1, 2, 3
Hauteur des commandes cabine	1200 mm
Position des commandes cabine	Panneau latéral de cabine > 400 mm d'un angle
Présence de contrôle d'accès en cabine	Lecteur de badges
Nombre de niveaux concernés par le contrôle d'accès	6
Présence contact à clé manœuvre particulière	Oui
Type de signalisation	Indicateurs de position et de direction
Position d'indicateur de position / de direction	Boîte à boutons cabine
Présence d'une synthèse vocale	Non
Dispositif de demande de secours	Téléalarme
Technologie transmission demande de secours	Ligne analogique
Marque téléalarme	ANEP
Présence d'un coupleur acoustique	Oui
Présence de pictogrammes d'aide à la communication	Oui
Type d'éclairage	Tubes fluorescents

Implantation éclairage cabine	Faux-plafond
Présence d'éclairage de secours	Oui
Nombre de vantaux de la porte cabine	2
Contrôle du moteur de porte	Variation de fréquence
Passage libre	900 mm
Hauteur libre	2000 mm
Dispositif de protection	Détection toute hauteur
Type de garde-pieds	Garde-pieds fixe
Nombre de vantaux de la porte cabine 2^e face	2
Contrôle du moteur de porte 2^e face	Variation de fréquence
Passage libre 2^e face	900 mm
Hauteur libre 2^e face	2000 mm
Dispositif de protection 2^e face	Détection toute hauteur
Type de garde-pieds 2^e face	Garde-pieds fixe
Présence de porte d'intercommunication	Non
Présence de porte d'extension	Non
Présence strapontin	Non

PALIER / EQUIPEMENTS PALIER

Passage libre	900 mm
Hauteur libre	2200 mm
Type de serrures	FERMATOR
Dispositif de déverrouillage de secours	Sans objet
Présence de dispositifs anti-déverrouillage	Non
Passage libre 2^e face	900 mm
Hauteur libre 2^e face	2000 mm
Type de serrures 2^e face	FERMATOR
Dispositif de déverrouillage de secours 2^e face	Sans objet
Présence de dispositifs anti-déverrouillage 2^e face	Non
Hauteur des commandes paliers	1023 mm
Position commandes paliers	Déportées
Présence de contrôle d'accès aux paliers	Sans contrôle d'accès
Nombre de paliers concernés par le contrôle d'accès	Sans objet
Présence d'indicateurs de position	A tous les niveaux
Présence d'indicateurs de direction	A tous les niveaux
Présence signal sonore d'arrivée au niveau	Sans
Présence d'un manœuvre pompier	Oui
Présence voyant « cabine à niveau »	Non

III- Date d'installation des équipements

Cette section du rapport identifie les organes importants de l'installation. Pour chacun d'entre eux une date d'installation, précise ou estimée en fonction des documents présents sur l'installation ou communiqués par le Maître d'Ouvrage, est indiquée.

Armoire de manœuvre	2005
Armoire additive Variation de Fréquence	2005
Groupe de traction	2005
Système de freinage	2005
Poulie de traction	2005
Câbles / Courroies de traction	2005
Limiteur de vitesse cabine	2005
Survitesse Montée	2005
Dispositif de parachute cabine	2005
Serrures de porte palière face principale	2005
Portes palières face principale	2005
Porte de cabine face principale	2005
Moteur de porte cabine face principale	2005
Serrures de porte palière 2 e face	2005
Portes palières 2^e face	2005
Porte de cabine 2^e face	2005
Moteur de porte cabine 2^e face	2005
Dispositif de demande de secours	2020
Cabine / Etrier / Structure	2005
Poulie tendeuse du limiteur cabine	2005

IV- Photographies de l'installation

Accès machinerie 1



Accès machinerie 2



Accès machinerie 3



Vue générale de la machinerie



Tableau d'alimentation



Groupe de traction



Frein machine



Armoire de manoeuvre



Limiteur de vitesse cabine



Toit de cabine



Opérateur de porte cabine (Face 1)



Serrure de porte palière du niveau principal



Commandes cabine



Intérieur cabine



Commande palière du niveau principal



Cuvette



Poulie tendeuse cabine



Porte palière du niveau principal



V- Diagnostic maintenance de l'installation

Le diagnostic Maintenance de l'installation fournit des informations sur :

- L'état de conservation de l'appareil,
- L'état de fonctionnement de l'appareil.

Une synthèse des observations de maintenance ainsi qu'une appréciation sur la qualité de la maintenance préventive de l'installation sont également fournies.

► Légende des tableaux

► Colonne E, « État de conservation » :

Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier l'état des éléments examinés et de s'assurer qu'ils ne présentent pas de détériorations apparentes.

► Colonne F, « Fonctionnement » :

Vérification, à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise.

► Symboles et couleurs utilisés



Conforme ou satisfaisant



Non conforme ou non satisfaisant



Indique que cette partie n'est pas concernée par le contrôle

► Relevé Maintenance

Etat de l'installation lors de l'Etude technique



Installation Hors service



Installation en service

N°	ACCES ET LOCAL MACHINERIE	E	F
1	Accès au local de machinerie	✓	
2	Accès intérieur	✓	
3	Etat général de la machinerie	✓	
4	Tableau d'alimentation	X	✓
5	Éclairage normal machinerie	X	✓
6	Éclairage secours machinerie	✓	X
7	Armoire de manœuvre	✓	✓
8	Protection des éléments (tableau, armoire, goulottes)	X	
9	Partie électrique machinerie (câblage, raccordements)	X	

N°	GROUPE DE TRACTION	E	F
10	Groupe de traction	✓	X
11	Protection des points rentrants	✓	
12	Dispositif de freinage	✓	✓
13	Câbles de traction / courroies	X	
14	Limiteur de vitesse cabine	✓	
15	Manœuvre de secours	✓	✓
16	Manœuvre électrique de rappel		
17	Précision d'arrêt		✓

N°	GAINE	E	F
18	Eclairage de gaine / cuvette	✓	✓
19	Séparation grillagée en gaine		
20	Garde-pieds / seuil palier	✓	
21	Eléments de guidage	✓	
22	Etat du contrepoids	✓	
23	Parachute cabine	✓	
24	Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de câbles		
25	Pèse charge	✓	
26	Dispositif de protection contre la survitesse	✓	
27	Poulie en gaine (mouflage, renvoi ou déflexion)		
28	Clôture de gaine	✓	
29	Porte, portillons ou trappe d'accès en gaine		
30	Accès porte, portillons ou trappe située en gaine		
31	Partie électrique gaine	✓	
32	Protection points rentrants en gaine		
33	Dispositif réserves réduites (butée, dispositif à pré-enclenchement)		
34	Dispositif anti-dérive pour les opérations de maintenance		
35	Organe de position cabine		
36	Fin de course manœuvre normale	✓	
37	Vérin hydraulique		
38	Compensation		

N	CUVETTE	E	F
39	Etat général de la cuvette	X	
40	Moyens d'accès en cuvette	✓	
41	Dispositif d'arrêt en cuvette	✓	✓
42	Prise de courant en cuvette	✓	✓
43	Dispositif de demande de secours en cuvette	✓	✓
44	Poulie tendeuse du limiteur cabine	✓	✓
45	Amortisseurs cabine / contrepoids	✓	

N°	TOIT DE CABINE	E	F
46	Etat toit de cabine	X	
47	Dispositif d'arrêt toit de cabine	✓	✓
48	Manœuvre d'inspection toit de cabine	✓	✓
49	Fin de course manœuvre d'inspection	✓	✓
50	Balustrade toit de cabine		
51	Points rentrants toit de cabine		
52	Dispositif de demande de secours toit de cabine	✓	✓
53	Trappe toit de cabine	✓	✓
54	Echelle de secours toit de cabine	✓	
55	Partie électrique cabine	✓	

N°	CABINE	E	F
56	Opérateur de porte cabine	✓	
57	Porte de cabine	✓	
58	Contrôle fermeture porte de cabine	✓	✓
59	Etrier cabine	✓	
60	Structure cabine (habillage, panneaux cabine)	✓	
61	Ventilation cabine	✓	
62	Affichage instructions cabine	X	
63	Eclairage de cabine	✓	X
64	Eclairage de secours cabine	✓	X
65	Protection de passage de baie cabine	✓	✓
66	Dispositif de verrouillage de porte cabine		
67	Commandes cabine (boutons, voyants, indicateur position et direction)	✓	✓
68	Synthèse vocale		
69	Dispositif de demande de secours en cabine	✓	X
70	Garde-pieds cabine	✓	
71	Poulies de mouflage cabine	✓	
72	Dispositif d'arrêt en cabine		
73	Dispositif de réouverture de porte cabine	✓	✓
74	Dispositif de fermeture forcée de porte cabine	✓	✓

N°	PALIER / EQUIPEMENT PALIER	E	F
75	Commande palière (bouton et voyant)	✓	✓
76	Signalisation palière (indicateur position et direction)		✓
77	Manœuvre pompier	✓	✓
78	Portes palières	✓	
79	Serrures palières	✓	✓
80	Déverrouillage de secours		✓
81	Dispositif anti-déverrouillage		
82	Signal sonore et lumineux		
83	Regards vitrés		
84	Ferme porte	✓	✓

► Relevé des observations d'état et de fonctionnement

N°	IMPACT	OBSERVATIONS
Observations liées à l'état de conservation		
4	3	Mettre à demeure l'outil de consignation de l'interrupteur force motrice
4	3	Mettre en place un disjoncteur différentiel 30 mA sur les circuits lumières machinerie et gaine
8	2	Refermer les armoires ou tableaux en machinerie
5	3	Améliorer l'éclairage machinerie (éclairage des zones de travail minimum de 200 Lux)
9	2	Relier à la terre les goulottes métalliques en machinerie
13	2	Usure avancée des câbles de traction (A surveiller)
46	1	Nettoyer le toit de cabine
62	2	Remplacer la plaque d'instruction en cabine
62	3	Mettre en place la plaque de charge en cabine
39	2	Nettoyer correctement la cuvette
Observations liées au fonctionnement		
6	2	Remettre en service l'éclairage de secours en machinerie
10	3	Remédier aux à-coups en déplacement
69	3	Coupler ensemble les boutons pour la commande du dispositif de téléalarme
63	2	Remplacer les tubes ou ampoules défectueux de l'éclairage cabine
64	2	Remettre en service l'éclairage de secours en cabine

N° : Fait référence à la ligne du dispositif concerné, dans les tableaux de la partie V- Diagnostic maintenance de l'installation

Impact : Les risques ou conséquences liés à chaque observation de maintenance sont gradués de 1 (faible incidence) à 3 (forte incidence).
L'impact permet d'identifier l'importance de chaque observation sur l'état de conservation ou sur l'état de fonctionnement de l'appareil.

L'APPRECIATION GENERALE DE LA MAINTENANCE POUR CET APPAREIL EST :

INSUFFISANT

VI-Conformité de l'installation

L'analyse de la conformité de l'installation est effectuée au regard de normes et réglementations applicables :

- Loi SAE et ses échéances 2010, 2014 et 2018,
- Décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité des personnes en situation de handicap,
- Décret n° 2008-1325 concernant les équipements sur les lieux de travail,
- Norme d'origine de l'appareil,
- Règlement de sécurité pour les ERP,
- Règlement de sécurité pour les IGH.

► Légende des tableaux

► Colonne « Réf. Disp. » (Référence dispositif suivant loi SAE) :

Chaque dispositif concerné par le décret N° 2004-964 modifié (loi SAE), est identifié en fonction du N° de l'objectif de sécurité de l'article R134-2 du Code de la Construction et de l'Habitation lui correspondant.

► Colonne « Conformité » :

Etat de conformité de l'installation

► Colonne « Effet Immédiat » :

Travaux relevant de la conformité d'origine de l'appareil liés à une norme ou aux textes réglementaires applicables lors de sa mise en service

► Colonnes « SAE » :

Observations liées à la loi sur la Sécurité des Ascenseurs Existants (SAE) avec ses échéances 2010, 2014 et 2018

► Colonnes « Autres textes » :

Observations relevant de l'ensemble des textes applicables le jour de la mission, notamment l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (décret N° 2006-555), les règlements de sécurité incendie des différents types de bâtiment ERP ou IGH et le décret N° 2008-1325 concernant les équipements sur les lieux de travail.

► Symboles et couleurs utilisées



Conforme



Non conforme



Indique que cette partie n'est pas concernée par le contrôle



Travaux préconisés hors conformité

► Relevé des observations réglementaires

Les tableaux ci-dessous fournissent une vision globale des travaux à réaliser classés suivant les échéances à respecter.

ACCES ET LOCAL MACHINERIE	REF. DISP.	CONFORMITE	EFFET IMMEDIAT	SAE			AUTRES TEXTES
				10	14	18	
Accès au local de machinerie	8	✓					
Séparation grillagée machinerie / parties communes		✓					
Accès intérieur	8	✓					
Tableau d'alimentation / Interrupteur force	7	✓					
Protection des éléments (tableau, armoire, goulottes ...)	7	✓					
Présence de terre sur l'installation	7	✓					
Éclairage normal machinerie	8	⚠					
Éclairage secours machinerie		✓					
Protection des points rentrants	8	✓					
Précision d'arrêt	2	✓					
Limiteur de vitesse	4	⚠					
Limiteur de vitesse contrepoids							

GAINE	REF. DISP.	CONFORMITE	EFFET IMMEDIAT	SAE			AUTRES TEXTES
				10	14	18	
Eclairage de gaine / cuvette	8						
Séparation grillagée toute hauteur							
Guide cabine		✓					
Parachute cabine	4	✓					
Dispositif de protection contre la survitesse		✓					
Clôture de gaine	8-9						
Poulie en gaine (mouflage, renvoi ou déflexion)							
Protection points rentrants en gaine	8						
Fin de course manœuvre normale		✓					
Dispositif de contrôle de rupture ou de mou de câbles							

CUVETTE	REF. DISP.	CONFORMITE	EFFET IMMEDIAT	SAE			AUTRES TEXTES
				10	14	18	
Moyens d'accès en cuvette		✓					
Dispositif d'arrêt en cuvette	8						
Poulie tendeuse du limiteur cabine		✓					
Amortisseurs cabine / contrepoids		✓					

TOIT DE CABINE	REF. DISP.	CONFORMITE	EFFET IMMEDIAT	SAE			AUTRES TEXTES
				10	14	18	
Dispositif d'arrêt toit de cabine	8	✓					
Manœuvre d'inspection toit de cabine	8	✓					
Fin de course manœuvre d'inspection	8						
Balustrade toit de cabine							
Echelle de secours		✓					
Trappe de secours		✓					
Travaux de protection des points rentrants		✓					

CABINE	REF. DISP.	CONFORMITE	EFFET IMMEDIAT	SAE			AUTRES TEXTES
				10	14	18	
Porte de cabine							
Porte de secours							
Jeu de face de service		✓					
Eclairage de cabine		✓					
Eclairage de secours cabine	6						
Protection de passage baie de cabine	3	✓					
Dispositif de verrouillage de porte cabine	9	✓					
Commandes et signalisation cabine (boutons, voyants et indicateurs)		⚠					
Synthèse vocale		⚠					
Dispositif de demande de secours en cabine	6	✓					
Garde-pieds cabine	9	✓					

PALIERS / EQUIPEMENTS PALIERS	REF. DISP.	CONFORMITE	EFFET IMMEDIAT	SAE			AUTRES TEXTES
				10	14	18	
Commande palière (bouton et voyant)							
Signalisation palière (indicateur position et direction)							
Manœuvre pompier							
Serrures palières	1						
Déverrouillage de secours	1						
Dispositif anti-déverrouillage	1						
Regards vitrés	9						

► Conformité de la loi SAE (Sécurité des Ascenseurs Existants)

Cette section fournit un récapitulatif des objectifs de sécurité répondant ou non aux exigences prévues à l'article R.134-2 du code de la construction et de l'habitation pour les appareils mis sur le marché après le 27 août 2000, ou installés avant cette date sur la base de la directive 95/16/CE.

Objectif Sécurité	Objectifs de sécurité	Conformité	
		OUI	NON
1	Fermetures des portes palières	✓	
2	Accès sans danger des personnes à la cabine	✓	
3	Protection des utilisateurs contre les chocs provoqués par la fermeture des portes	✓	
4	Prévention des risques de chutes et d'écrasement de la cabine	✓	
5	Protection contre le dérèglement de la vitesse de la cabine	✓	
6	Mise à la disposition des utilisateurs de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention	✓	
7	Protection des circuits électriques de l'installation	✓	
8	Accès sans danger des personnels d'intervention aux locaux des machines, aux équipements associés et aux espaces parcourus par la cabine		X
9	Impossibilité pour toute personne autre que les personnels d'intervention d'accéder aux locaux des machines, aux équipements associés et aux espaces parcourus par la cabine	✓	

VII- Synthèses

► Synthèse des observations de Maintenance

Cette synthèse liste l'ensemble des Observations de Maintenance à lever par votre prestataire. Selon le type de contrat de maintenance, certaines prestations seront à la charge exclusive de l'ascensoriste, d'autres devront faire l'objet d'un devis.

Nous avons transféré cette liste de travaux à votre prestataire afin qu'il effectue les opérations de maintenance prévue à son contrat.

OBSERVATIONS
<i>Observations liées à l'état de conservation</i>
Mettre à demeure l'outil de consignation de l'interrupteur force motrice
Mettre en place un disjoncteur différentiel 30 mA sur les circuits lumières machinerie et gaine
Refermer les armoires ou tableaux en machinerie
Améliorer l'éclairage machinerie (éclairage des zones de travail minimum de 200 Lux)
Relier à la terre les goulottes métalliques en machinerie
Usure avancée des câbles de traction (A surveiller)
Nettoyer le toit de cabine
Remplacer la plaque d'instruction en cabine
Mettre en place la plaque de charge en cabine
Nettoyer correctement la cuvette
<i>Observations liées au fonctionnement</i>
Remettre en service l'éclairage de secours en machinerie
Remédier aux à-coups en déplacement
Coupler ensemble les boutons pour la commande du dispositif de téléalarme
Remplacer les tubes ou ampoules défectueux de l'éclairage cabine
Remettre en service l'éclairage de secours en cabine

► Synthèse des Travaux

Dans cette synthèse sont identifiés les différents types de travaux à réaliser sur l'appareil, qu'ils soient d'ordre réglementaires, liés à la fiabilité ou à l'esthétique de l'appareil.

Certains travaux peuvent ne pas rentrer dans le cadre de compétence de l'ascensoriste. Ils sont à la charge du maître d'ouvrage. Ils sont listés dans la rubrique « Travaux annexes ». Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans chaque cas, les travaux sont estimés hors risque Amiante. Le cout des prestations intellectuelles (BET, Bureau de Contrôle, Dommage ouvrage, Coordinateur sécurité...) n'est pas intégré à nos ordres de grandeurs. Une provision de l'ordre de 10 à 15% du cout des travaux doit donc être ajoutée à nos estimations.

► Travaux réglementaires

Les travaux réglementaires sont à engager obligatoirement. Ils sont répertoriés et estimés financièrement dans la rubrique ci-après. Ils reprennent l'ensemble des exigences applicables au titre des réglementations précitées.

Chaque fois que cela est nécessaire, ils sont complétés de travaux induits, à engager simultanément pour des raisons de compatibilité technique entre composants, ou par nécessité de cohérence technologique et normative. Ils doivent être engagés au cours de la même intervention de travaux.

TRAVAUX REGLEMENTAIRES	MONTANT € HT ESTIME
Mise en conformité de l'éclairage en machinerie	
Reprise de l'implantation des boîtes à boutons palières	
Installation d'une signalisation sonore à l'arrivée de la cabine au niveau	
Installation d'un miroir quart de sphère pour les mouvement de recul en cabine	
Remplacement des commandes et signalisations en cabine	
Installation d'une synthèse vocale	
TRAVAUX INDUITS PAR LA COMPATIBILITE TECHNIQUE	
ORDRE DE GRANDEUR	5000 €

Les dates d'échéances des diverses réglementations sont dépassées et l'installation n'est plus en conformité. Ces travaux doivent être réalisés rapidement.

► Travaux complémentaires

Les travaux identifiés dans cette partie constituent des propositions d'amélioration de la fiabilité et du fonctionnement des appareils.

Ils pourront être réalisés à moyen terme pour les travaux de fiabilité ou à long terme pour les travaux d'esthétique.

TRAVAUX DE FIABILITE A 3 ANS	MONTANT € HT ESTIME
Remplacement du tableau d'arrivée de courant	
Remplacement de l'armoire de manœuvre par un modèle type "variation de fréquence"	
Remplacement de l'ensemble des parties électriques de l'installation (machinerie, gaine et cabine)	
Remplacement de la machine de traction et des câbles de traction	
Installation d'une coupure sécurité machine	
Appareil Electrique : Remplacement du limiteur de vitesse cabine, de la poulie tendeuse et du câble	
Installation d'une manœuvre "non stop incendie"	
Amélioration de l'éclairage fixe en gaine	
Reprise de l'alignement des guides cabine et contrepoids	
Remplacer les poulies de mouflage sur la cabine	
Remise en état des portes palières	
Remplacement des boîtes à boutons palières	
Remplacement des indicateurs de position et direction à tous les niveaux	
Remplacement du dispositif d'appel prioritaire "pompier"	
Remplacement de la porte cabine complète - Face 1 (opérateur, barrage de cellules, seuil et vantaux) - MATERIEL RENFORCE	
Remplacement de la porte cabine complète - Face 2 (opérateur, barrage de cellules, seuil et vantaux) - MATERIEL RENFORCE	
Remplacement de la cellule de détection toute hauteur - Face 1 - inclus porte cabine	
Remplacement de la cellule de détection toute hauteur - Face 2 - Inclus porte cabine	
Remplacement du dispositif de téléalarme type "tri-phonie" avec pictogrammes et coupleur acoustique + transmission GSM	
Remplacement de la caméra en cabine + câblage associé	
Remplacement du lecteur de badge en cabine	
Remplacer les poulies de mouflage sur le contrepoids	
Remplacer le garde-corps machinerie + échelons + crosse de rétablissement	
ORDRE DE GRANDEUR	78000 €

PRECONISATIONS	MONTANT € HT ESTIME
Pas de travaux identifiés	
ORDRE DE GRANDEUR	0 €

TRAVAUX D'ESTHETIQUE	MONTANT € HT ESTIME
Réfection de l'intérieur de la cabine (habillage inox, éclairage, sol et façade)	
ORDRE DE GRANDEUR	7500 €

► Travaux annexes

Ces travaux ne peuvent être intégrés au lot ascenseur. Ils devront être étudiés séparément en faisant appel à des entreprises spécialisées.

LISTE DES TRAVAUX	MONTANT € HT
Remplacement de l'alimentation (400 V / 230 V)	
Installation d'un extracteur d'air en machinerie vers l'extérieur du bâtiment	
Remplacement du climatiseur en machinerie	

OBSERVATIONS
Aucune observation

► Variante : Hypothèse de remplacement complet de l'appareil

A titre d'information, vous trouverez ci-après le montant estimatif des travaux dans l'hypothèse d'un remplacement complet de l'équipement à caractéristiques techniques identiques :

REPLACEMENT COMPLET DE L'APPAREIL	MONTANT € HT
Dépose et évacuation de l'appareil existant	
Fourniture et pose d'un appareil neuf de type CE	
Travaux annexes : calfeutrements des portes palières, reprise de peintures, électricité, et sols.	
ORDRE DE GRANDEUR POUR LE COUT DE CES TRAVAUX	86 000 €

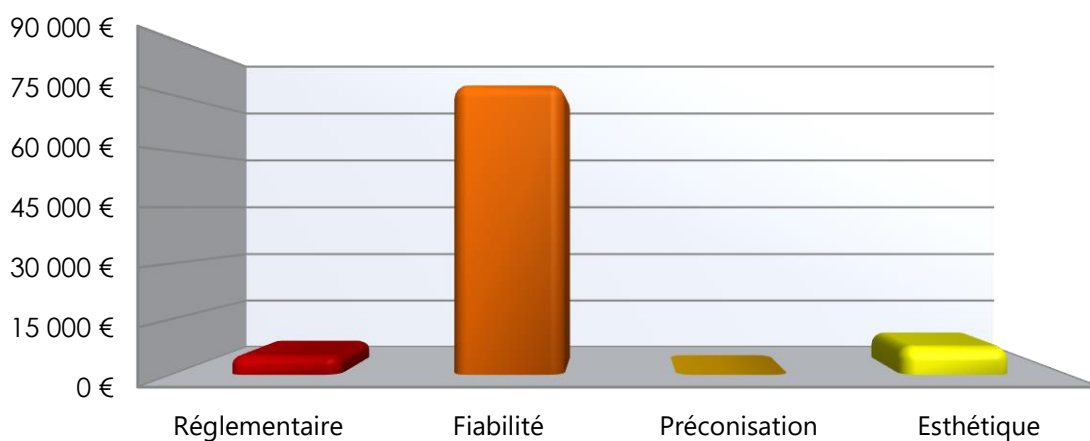
IMPORTANT :

Dans le cas où le maître d'ouvrage souhaiterait se diriger vers le remplacement complet de l'équipement, nous vous proposons de réaliser une étude de faisabilité complémentaire qui prendra la forme d'un Avant-Projet (APS).

L'Avant-Projet permettra d'identifier les différentes hypothèses de remplacement et de définir la meilleure solution technique et financière pour le remplacement de l'appareil : augmentation de la charge, du passage libre, de la vitesse de déplacement ou des dimensions cabine.

► Synthèse Financière

TRAVAUX DE REMISE A NIVEAU TECHNIQUE	MONTANT € HT
Travaux Réglementaires	5000 €
Travaux concernant la fiabilité de l'installation	78000 €
Travaux liés aux préconisations	0 €
Travaux concernant l'esthétique de l'installation	7500 €
ORDRE DE GRANDEUR POUR LE COUT DE CES TRAVAUX POUR UNE REALISATION EN UNE SEULE PHASE	
	91000 €



REPLACEMENT COMPLET DE L'APPAREIL	MONTANT € HT
Dépose et évacuation de l'appareil existant	
Fourniture et pose d'un appareil neuf de type CE	
Travaux annexes : calfeutrements des portes palières, peintures, électricité, et sols.	
ORDRE DE GRANDEUR POUR LE COUT DE CES TRAVAUX	
	86 000 €

VIII- Etude de sécurité spécifique

► Objectif de l'étude de sécurité

L'étude de sécurité spécifique se limite aux risques liés aux interventions des intervenants ACCEO ASCENSEUR lors de la réalisation de mission d'inspection et de vérification sur les appareils installés à demeure.

Elle est réalisée en application de l'article R 4543-2 du code du travail, introduit par le décret n° 2008-1325 du 15 Décembre 2008.

Cette étude de sécurité ne se substitue pas à l'étude de sécurité qui doit être réalisée sur l'appareil par le prestataire de maintenance ou toute autre entreprise intervenante sur l'installation.

► Précédente étude de sécurité

Précédente étude de sécurité réalisée le : 23/02/2016

► Risques potentiels

• Chute de plain-pied	• Enfermement
• Chute avec dénivelé	• Écrasement, cisaillement
• Heurt	• Agression
• Électrocution	• Coupures

► Récapitulatif des risques

LOCALISATION	CONSTAT	RISQUE
Accès / Cheminement	Eclairage défectueux ou insuffisant	Chute de plain-pied
	Sol en mauvais état, glissant ou encombré	Chute de plain-pied
Machinerie	Eclairage défectueux ou insuffisant	Chute de plain-pied
	Espace de circulation < 0.50 m	Cisaillement / Ecrasement
	Sol en mauvais état, glissant ou encombré	Chute de plain-pied
Panneau accès en gaine	Sans risque particulier	
Toit de cabine	Toit de cabine glissant ou encombré	Chute avec dénivelé
Paliers	Sans risque particulier	
Cuvette	Sans risque particulier	
Accès local poulie	Non applicable	
Local poulie	Non applicable	

